

Rapport annuel 2015 :

Baisse de la fraude confirmée en 2015 pour les paiements par carte réalisés en France

L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement a rendu public, ce jour, son treizième rapport annuel d'activité, relatif à l'exercice 2015 (disponible sur le site www.observatoire-cartes.fr).

Pour la deuxième année consécutive, la fraude sur les opérations réalisées en France a poursuivi son repli, à 225 millions d'euros pour un taux de fraude de 0,040 %, contre respectivement 235 millions d'euros et 0,043 % en 2014. C'est la première fois depuis la création de l'Observatoire que la fraude se réduit en France sur chacune des trois grandes familles de transactions : paiement au point de vente, retrait et paiement à distance. François Villeroy de Galhau, Président de l'Observatoire, indique : « cette évolution très positive témoigne de l'efficacité des actions menées par l'ensemble des parties prenantes (systèmes de paiement par carte, banques, commerçants et leurs prestataires), sous l'égide de l'Observatoire, afin de prévenir la fraude sur les paiements par cartes en France. »

Le taux de fraude sur les paiements au point de vente s'établit ainsi à un niveau historiquement bas (0,009 %). Il tient compte des paiements sans contact, dont le taux de fraude s'établit à 0,019 %, soit un niveau intermédiaire entre celui des paiements au point de vente et celui des retraits (0,033 %). À ce titre, l'Observatoire souligne que les cas de fraude recensés sur le canal de la technologie sans contact ont pour origine le vol ou la perte de la carte, ce qui confirme l'absence de vulnérabilité technologique spécifique. Dans le cadre du développement de solutions de paiement sans contact par téléphone mobile, l'Observatoire a étudié en 2015 les modalités de sécurisation des expérimentations envisagées par les acteurs du marché, et émet des recommandations en vue d'assurer la mise en œuvre de dispositif sécuritaire permettant d'assurer une sécurité équivalente à celle d'une carte de paiement sans contact.

Le taux de fraude sur les paiements par carte à distance (par téléphone, courrier ou internet) continue à diminuer (0,228 % contre 0,248 % en 2014), tout en restant supérieur à celui des autres transactions. Grâce aux efforts des e-commerçants et des émetteurs de cartes pour déployer les dispositifs de sécurisation des transactions, le montant de la fraude sur les paiements à distance connaît sa première baisse annuelle, dans un contexte de croissance continue des ventes en ligne.

Néanmoins, **la fraude sur les transactions transfrontalières continue à augmenter de façon significative, pour approcher les 300 millions d'euros en 2015, soit une progression de 30 millions d'euros sur un an, portant le taux de fraude à 0,372 %.** Cette progression affecte principalement les cartes de porteurs français utilisées à l'étranger, pour lesquels la fraude atteint 190 millions d'euros, tandis que le montant de la fraude sur les opérations réalisées en France avec des cartes de porteurs étrangers est quasiment stable, à 110 millions d'euros.

Ces chiffres reflètent une vulnérabilité plus importante des transactions transfrontalières au risque de fraude, tant au sein de l'espace de paiement européen (taux de fraude de 0,459 %) qu'avec les autres zones géographiques (0,692 %). Dans un contexte de renforcement général des conditions de sécurisation des paiements de proximité tant en Europe qu'en Asie ou aux États-Unis, la fraude transfrontalière tend désormais à se concentrer sur les transactions à distance, dont les taux de fraude dépassent 1 %. Les paiements à distance effectués par des ressortissants de l'Espace SEPA auprès de e-commerçants français, qui profitent des conditions de sécurité renforcées mises en œuvre au niveau national, se distinguent avec un taux de fraude bien inférieur (0,529 %).

Dans ce contexte, **l'Observatoire rappelle que la généralisation des dispositifs d'authentification renforcée en Europe demeure une priorité**, au cœur des recommandations de l'Eurosysteme et de l'Autorité bancaire européenne relatives à la sécurité des moyens de paiement sur internet, entrées en vigueur en 2015 et du dispositif réglementaire de la 2^{ème} Directive européenne sur les services de paiement.

À ce titre, l'Observatoire a procédé à un exercice de veille des nouvelles méthodes de sécurisation des paiements à distance, en vue d'évaluer leur compatibilité avec les exigences prévues par la 2^{ème} Directive européenne sur les services de paiement. L'Observatoire a noté la mobilisation des acteurs sur le développement de solutions innovantes, visant à compléter ou remplacer les dispositifs existants, et émet des recommandations en vue de privilégier le déploiement de solutions compatibles avec les requis règlementaires, permettant d'assurer un niveau de sécurité au moins équivalent à celui des dispositifs actuels les plus performants, et offrant les meilleures perspectives en termes d'appropriation tant par les e-commerçants que par les porteurs de cartes.

L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiements est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre l'ensemble des acteurs intéressés, en France, par la sécurité et le bon fonctionnement des systèmes de paiement par carte. Il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, des émetteurs de cartes et des utilisateurs (commerçants et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées sélectionnées pour leurs compétences. Créé par la loi sur la sécurité quotidienne de novembre 2001, il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les émetteurs et les commerçants, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de cartes de paiement.

Contact Presse : 01 42 92 39 00